

VILLE DE GRAND –CHARMONT
(25200)



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 025-212502843-20230406-08_2023-DE



DECISION N°08/2023
DE MONSIEUR LE MAIRE DE GRAND-CHARMONT (25200)

Objet : Avenant n°1 au marché de restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont – lot n°3 Charpente / Ossature bois - Entreprise EURL DURAND FILS sise 18-20 rue des combottes – 25700 VALENTIGNEY

Le Maire de la Ville de Grand-Charmont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité ;

Vu la délibération N°198/2022 en date du 18 janvier 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 21 janvier 2022 et chargeant le Maire de prendre toutes décisions relatives aux pouvoirs délégués par cette délibération, et notamment son quatrième alinéa l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision n°05/2022 en date du 4 mai 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 5 mai 2022 et attribuant le lot n°3 Charpente/Ossature bois du marché de travaux concernant la restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont à l'entreprise EURL DURAND FILS sise 18-20 rue des combottes – 25700 VALENTIGNEY, pour un montant de 82 250,00 € HT (98 700,00 € TTC) ;

Considérant la nécessité d'engager des travaux supplémentaires de modification de charpente suite à la suppression d'un mur de refend intermédiaire ;

Considérant les crédits nécessaires inscrits au budget de la collectivité ;

DECIDE

1 – La conclusion du présent avenant financier n°1 d'un montant de + 2 980,00 € HT (+ 3 576,00 € TTC) portant le montant du marché confié à l'entreprise EURL DURAND FILS de 82 250,00 € HT (98 700,00 € TTC) à 85 230,00 € HT (102 276,00 € TTC), soit + 3,62 %.

2 – Le Directeur Général des Services de la Ville de Grand-Charmont et le Trésorier du SGC du Pays de Montbéliard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

3 – La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune et sera publiée sur le site internet de la Ville.

4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à GRAND-CHARMONT, le 6 avril 2023

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le Maire certifie exécutoire la présente décision
Transmise au contrôle de légalité le 06/04/2023
Publiée le 06/04/2023

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 025-212502843-20230406-08_2023-DE

Ville de

**Grand
Charmont**

**Opération : Restructuration de la ferme Kauffmann
à Grand-Charmont
Restauration scolaire et Périscolaire**

**Lot N° 3 : Charpente - Ossature Bois
*Avenant N° 01***

1 – Marché N° 2002-002-03

Entre :

Ville de GRAND CHARMONT
Monsieur MUNNIER, Maire
21 Rue Pierre Curie
25200 GRAND CHARMONT

Et

DURAND FILS
5, 16 et 20 rue des Combottes
25700 VALENTIGNEY

2 – Objet de l'avenant : Modification de charpente suite à la suppression d'un mur de refend intermédiaire.

- ⇒ 1) Suppression d'un mur de refend intermédiaire
- ⇒ 2) Augmentation des sections de pannes

3 – Incidences financières (Devis n° 103859 du 04/11/2022 ci-joint)

- ⇒ Modification de charpente suite à la suppression d'un mur de refend intermédiaire remplacé par une ferme
- ⇒ Augmentation des sections de pannes suite à l'allongement des portées sur ce même mur de refend et sur le pignon de la façade vitrée qui sera d'une épaisseur de 20 cm

Montant de l'avenant : 2 980,00 € HT

4 – Conclusion de l'avenant

Le marché de l'entreprise DURAND est de ce fait porté de 82 250,00 € HT à 85 230,00 € HT (+ 3,62 %)

Cachet et signature du Titulaire,

Le 28 / 03 / 2023



Le Maître d'ouvrage,

Le Maire,

Le 06 / 04 / 2023





5, 16 et 20 rue Des Combottes
25700 VALENTIGNEY

Tel : 03 81 30 68 58 - Fax : 03 81 30 40 25

Email : durandfils@orange.fr

Site : www.durandfils-25.com

Adresse du chantier

19 Rue du Paquis
25200 GRAND CHARMONT

MAIRIE DE GRAND CHARMONT
21 Rue Pierre Curie
25200 GRAND CHARMONT

Restructuration de la ferme Kauffmann, restauration scolaire et périscolaire- Lot N°03 Charpente et murs ossature bois

DEVIS N° 103859

du 04/11/2022

Page 1/2

LIBELLE	QTE	U	PU. HT	TVA	TOTAL HT
Lot N°03 CHARPENTE ET MURS OSSATURES BOIS					
Charpente					
Proposition d'avenant pour travaux supplémentaires					
Modification de charpente suite à la suppression d'un mur de refend intermédiaire remplacé par une ferme et augmentation des sections de pannes suite à l'allongement des portées sur ce même mur de refend et sur le pignon de la façade vitrée qui sera d'une épaisseur de 20 cm	1,000	ENS	2 980.00	20%	2 980.00
<i>CUMUL HT : Charpente</i>					2 980.00
CUMUL HT : Lot N°03 CHARPENTE ET MURS OSSATURES BOIS					2 980.00

Restructuration de la ferme Kauffmann, restauration scolaire et perris murs ossature bois

DEVIS N° 103859

du 04/11/2022

Page 2/2

Taux de TVA	Base HT	Montant TVA
0%	0.00	0.00
20%	2 980.00	596.00
TOTAL	2 980.00	596.00

MONTANT H.T.	2 980.00
TVA GLOBALE	596.00
MONTANT T.T.C. en Euros	3 576.00

Trois mille cinq cent soixante seize euros

Validité : 1 mois **Paiement sous:** 10

Clause de réserve de propriété :

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires. Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

Conditions de règlement :

30% à la commande (Pour toute acceptation du devis veuillez nous retourner le devis signé ainsi qu'un chèque d'acompte)

40% lors de l'avancement du chantier

30% restant à réception de facture

Médiation des litiges de la consommation :

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par (nom de la société). Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : www.medicys.fr <<http://www.medicys.fr/>> ;

- ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice - 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris

Pour l'entreprise :

Pour le client :

Je verse un acompte de 30,00 % soit 1 072,80 €

Bon pour accord, le : ___/___/___